

N° 133
SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2023-2024

22 mai 2024

PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de l'accord entre
le Gouvernement de la République française et
le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne
relatif à l'apprentissage transfrontalier*

(procédure accélérée)

*Le Sénat a adopté, en première lecture, après engagement de la procédure
accélérée, le projet de loi dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : 426, 599 et 600 (2023-2024).

Article unique

Est autorisée l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne relatif à l'apprentissage transfrontalier, signé à Lauterbourg le 21 juillet 2023, et dont le texte est annexé à la présente loi ⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 22 mai 2024.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

⁽¹⁾ Voir le document annexé au projet de loi n° 426 (2023-2024).